

**Hervé FÉRON**

*Meurthe-et-Moselle (2<sup>ème</sup> circonscription)  
Socialiste, radical, citoyen et divers gauche*

Adhère au groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche [J.O. du 26 septembre 2008]

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 1<sup>er</sup> octobre 2008]

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi organique relatif à la nomination des présidents des sociétés de France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France et le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision [J.O. du 29 octobre 2008]

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 [J.O. du 22 novembre 2008]

Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation [J.O. du 1<sup>er</sup> juillet 2009]

**INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE**

*DÉBATS*

**Projet de loi n° 1157 de financement de la sécurité sociale pour 2009**

PREMIÈRE LECTURE

**Avant la discussion des articles [28 octobre 2008] (p. 6403, 6437) ; [29 octobre 2008] (p. 6481)**

Son intervention (p. 6419)

**Discussion des articles [29 octobre 2008] (p. 6513) ; [30 octobre 2009] (p. 6543, 6573, 6610) ; [31 octobre 2008] (p. 6643, 6674, 6714)**

*Article 70 précédemment réservé*

Intervient sur l'adt n° 350 de Mme Jacqueline Fraysse (p. 6760)

*Article 72 précédemment réservé*

Intervient sur l'adt n° 351 de Mme Jacqueline Fraysse (p. 6763)

Intervient sur l'adt n° 561 de la commission (p. 6763)

Intervient sur l'adt n° 560 de la commission (p. 6764)

Intervient sur l'adt n° 602 de Mme Bérengère Poletti (p. 6764)

Intervient sur l'adt n° 559 de la commission (p. 6764)

Intervient sur l'adt n° 558 de la commission (p. 6764)

*Article 73 précédemment réservé*

Son intervention (p. 6765)

*Après l'article 73*

Intervient sur l'adt n° 216 précédemment réservé de M. Edouard Courtial (p. 6766)